

---

**Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration  
du Collège des consultants en immigration et en citoyenneté  
Réunion tenue le mardi 4 février 2025 à 13 h (HE) sur Zoom**

---

**Conseil d'administration**

Stan Belevici, CRIC-CISR (président du CA)  
Marty Baram, CRIC  
Normand Beaudry  
Tim D'Souza  
Richard Dennis, CRIC  
Ben Rempel  
Jyoti Singh

**Observateur ministériel**

Peter Christensen, directeur adjoint, Admissibilité,  
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada

**Absents**

John Burke, CRIC (vice-président du CA)  
Jennifer Henry

**Direction**

John Murray, président et chef de la direction  
Russ Harrington, chef des opérations  
Jessica Freeman, directrice, Communications et  
relations avec les parties prenantes  
Laura Halbert, directrice, Conduite professionnelle  
Cathy Pappas, directrice, Inscriptions  
Beata Pawlowska, directrice, Normes  
professionnelles, recherche, éducation et politiques  
Victoria Rumble, secrétaire générale

Nithiya Paheerathan, coordonnatrice, administration  
du CA et secrétaire de séance

**1. MOT DE BIENVENUE ET OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES**

**Quorum**

Le président du conseil d'administration (CA) déclare qu'il y a quorum et que la réunion est dûment constituée pour la conduite des affaires à 13 h 10, HE. Avec le consentement des participants à la réunion, Nithiya Paheerathan agit comme secrétaire de séance.

a) Reconnaissance territoriale

Le président du CA reconnaît que les terres sur lesquelles ils sont rassemblés font partie des territoires traditionnels de nombreuses nations, couverts par 70 traités et autres accords avec les peuples autochtones. Il exprime de la gratitude quant au privilège de travailler et de vivre sur ces territoires.

b) Présentations

Le président du CA souhaite la bienvenue à tous les membres du CA, à l'observateur ministériel, aux invités, aux membres du public ou aux titulaires de permis du Collège et présente les participants à la réunion.

c) Déclaration de conflit d'intérêts/confidentialité

Le président du CA demande de déclarer tout conflit d'intérêts concernant tout point faisant l'objet des discussions. Aucun n'est déclaré.

## 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président du CA fait référence à l'ordre du jour qui a été distribué avant la réunion. Le président du CA demande à ce qu'une motion approuve l'ordre du jour de la réunion.

Motion présentée par Normand Beaudry et appuyée par Jyoti Singh :

**IL EST RÉSOLU QUE** l'ordre du jour de la réunion soit par la présente approuvé tel qu'il est présenté.

### RÉSOLUTION ADOPTÉE

## 3. COMMENTAIRES DU COLLÈGE PORTANT SUR LE RÈGLEMENT D'APPLICATION DE LA LOI SUR LE COLLÈGE

Le président du CA donne la parole à John Murray, président et chef de la direction. John Murray fait référence aux documents distribués avant la réunion et il fait le point sur l'ébauche du Règlement.

Il informe les participants que l'ébauche du Règlement a été publiée en vue d'une consultation publique. Il indique que la direction a préparé l'ébauche d'une réponse à soumettre à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), la date limite étant fixée au 4 février 2025.

Ben Rempel, président du Comité de la gouvernance et des mises en candidature, indique que le Comité a examiné l'ébauche lors de sa réunion tenue le 23 janvier 2025. L'examen portait essentiellement sur la structure proposée pour le fonds d'indemnisation qui doit être établi par le Collège en vertu de l'article 13 de la Loi sur le Collège et sur l'évaluation de la viabilité du fonds advenant l'adoption de cette structure. Le Comité a étudié les avantages et les risques éventuels liés à cette approche, et s'inquiète surtout de la possibilité d'un afflux de réclamations légitimes qui pourrait grever le fonds. Pour atténuer ce risque, il a été suggéré que le Collège envisage d'introduire dans ses règlements administratifs des limites d'indemnisation moins élevées qui pourraient être réajustées avec le temps, selon le besoin. De plus, des préoccupations ont été exprimées quant aux coûts administratifs liés à la gestion du fonds qui pourraient aussi avoir une incidence sur sa viabilité à long terme.

John Murray souligne le caractère unique du fonds d'indemnisation proposé. Comme proposé, les clients ayant subi une perte financière en raison d'un acte malhonnête commis par un titulaire de permis auraient le droit de demander une indemnité au fonds immédiatement après que le Comité de discipline ait déterminé qu'une telle perte a été subie. Il s'agit d'une différence majeure par rapport aux fonds similaires gérés par d'autres professions réglementées, dans la mesure où, avant de pouvoir recourir au fonds, les demandeurs dans le cadre de ces régimes doivent prendre des mesures raisonnables, y compris des poursuites civiles, en vue d'obtenir un dédommagement pour lesdites pertes. Lors de discussions avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), le Collège avait préconisé que le fonds d'indemnisation soit structuré comme un fonds plus traditionnel dès le départ. IRCC a cependant indiqué qu'une telle approche ne correspondrait pas à l'objectif établi dans le cadre de leur politique qui est de fournir un processus de réclamation relativement simple aux clients des titulaires de permis. Le CA tient une discussion approfondie à propos du modèle structurel adéquat pour le fonds d'indemnisation. L'une des principales questions soulevées est le risque de contestation judiciaire découlant d'injustices perçues dans la façon d'accéder au fonds.

Des préoccupations importantes sont exprimées quant à la viabilité à long terme du fonds. Les administrateurs discutent des répercussions financières, notamment de l'augmentation potentielle des coûts pour les titulaires de permis et du risque de voir les praticiens à temps partiel quitter la profession ou pratiquer clandestinement. L'absence de précédent pour ce type de fonds est signalée comme un défi,

rendant difficile la prédiction exacte de ses répercussions financières et opérationnelles, notamment en ce qui concerne le traitement des plaintes contre les titulaires de permis dont le permis a été révoqué.

La discussion aborde aussi les complexités opérationnelles énoncées dans l'ébauche du Règlement, y compris les exigences rigoureuses portant sur les types de plaintes devant être soumises à la procédure disciplinaire complète afin de permettre aux demandeurs d'accéder au fonds. Une telle démarche limiterait le recours à des méthodes de résolution plus souples, méthodes qui par le passé ont eu du succès au Collège. Les administrateurs discutent des différentes possibilités et prennent en considération les effets sur la réputation qui en découleraient. Ils soulignent l'importance de gérer les attentes des médias et du public, et l'importance de trouver un équilibre entre le besoin de protéger les clients et le maintien de la viabilité du fonds. Il est noté qu'une approche fondée sur l'indemnisation à laquelle on ne pourrait plus avoir recours ne serait bénéfique ni au public ni à la profession.

Le CA exprime une grande préoccupation quant à l'utilisation proposée du fonds d'indemnisation pour des « allocations d'urgence » aux plaignants avant qu'une décision ait été prise par le Comité de discipline. Le CA souligne la nécessité d'examiner attentivement les conséquences d'autoriser des allocations d'urgence, puisque de telles mesures pourraient miner l'intégrité du processus de plainte.

Le président du CA remercie John Murray de son compte rendu.

#### **4. PROCHAINE RÉUNION ET AJOURNEMENT**

La prochaine réunion du CA se tiendra les 20 et 21 mars 2025 à Burlington, en Ontario.

#### **SÉANCE FERMÉE AU PUBLIC (SÉANCE À HUIS CLOS)**

##### **MOTIONS PRÉSENTÉES PENDANT LA SÉANCE À HUIS CLOS**

Motion présentée par Tim D'Souza et appuyée par Normand Beaudry :

**IL EST RÉSOLU QUE** la réunion du CA se poursuive à huis clos.

##### **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

Le président du CA communiquera les conclusions pertinentes tout en préservant la confidentialité qui s'impose.

#### **5. AJOURNEMENT**

Sur une motion dûment présentée, appuyée et adoptée,

**IL EST RÉSOLU QUE** la réunion soit par la présente ajournée à 14 h 02, HE.

##### **RÉSOLUTION ADOPTÉE**

---

Stan Belevici, CRIC-CISR  
Président du CA

---

Nithiya Paheerathan  
Secrétaire de séance

## Sommaire des résolutions et mesures discutées

## Liste des résolutions

| Résolution | Point à l'ordre du jour                  | Sujet                                                                                                          | Motion |
|------------|------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|
| 1          | Ordre du jour                            | <b>IL EST RÉSOLU QUE</b> l'ordre du jour de la réunion soit par la présente approuvé tel qu'il a été présenté. | 1      |
| 4          | Réunion du CA se poursuivant à huis clos | <b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la réunion du CA se poursuive à huis clos.                                            | 2      |
| 5          | Ajournement                              | <b>IL EST RÉSOLU QUE</b> la réunion soit par la présente ajournée à 14 h 02, HE.                               | 3      |